

**Date d'affichage : 13/06/2025**

<b>COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 12/06/2025</b>
--

**Membres consultés :** MM. C.FOURNIER, D.HARY, P.LEMAITRE, F.PLAYE, J.VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

**Journées du 04 au 07/06/2025**

U19D1A 28836598 CALAIS RC – MARQUISE US. 4ème forfait de MARQUISE US ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CALAIS RC 3 - MARQUISE US 0 par forfait. Amende minorée 40 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MARQUISE US.

U17D2A 28836781 AUDRUICQ AS – LA CAPELLE FC. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de LA CAPELLE FC suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/06/25. Homologué : AUDRUICQ AS 4 - LA CAPELLE FC 0 par pénalité. Amende 100 euros à LA CAPELLE FC.

U17D3A 28836958 ST LEONARD ES – ANDRES AS. 1er forfait de ANDRES AS. Homologué : ST LEONARD ES 3 - ANDRES AS 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ANDRES AS.

U17D3A 28836960 ARDRES RC B - ALQUINES/BOISDINGHEM B. 2ème forfait de ARDRES RC B. Homologué : ARDRES RC B 0 - ALQUINES/BOISDINGHEM B 3 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ARDRES RC.

U15D1A 28818729 CALAIS RC – LONGUENESSE JS. 2ème forfait de CALAIS RC. Homologué : CALAIS RC 0 - LONGUENESSE JS 3 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CALAIS RC.

U15D2A 28818862 ST OMER ESSOR – TOURNEHEM AS. 1er forfait de TOURNEHEM AS. Homologué : ST OMER ESSOR 3 - TOURNEHEM AS 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à TOURNEHEM AS.

U15D2A 28818864 PAYS DE ST OMER US C – RECQUES S/HEM. Homologué : PAYS DE ST OMER 0 - RECQUES S/HEM 4.

U15D3B 28841271 OUTREAU AS B – EQUIHEN PLAGES US. Réserves de EQUIHEN PLAGES US sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club de AS OUTREAU F. Pour le motif suivant : des joueurs du club de AS OUTREAU, sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : OUTREAU AS B 0 - EQUIHEN PLAGES US 1. Amende 30 euros à EQUIHEN PLAGES US.

U15D3D 28819452 ALQUINES US – WATTEN CS. 1er forfait de ALQUINES US. Homologué : ALQUINES US 0 - WATTEN CS 3 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ALQUINES US.

U15A8B 28819831 BLENDÉCQUES LP – MARAIS DE GUINES US. 3ème forfait de MARAIS DE GUINES US. Homologué : BLENDÉCQUES LP 3 - MARAIS DE GUINES US 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MARAIS DE GUINES US.

U13NORDD2B 29964317 LICQUES ES – PAYS DE ST OMER US C. 1er forfait de LICQUES ES. Homologué : LICQUES ES 0 - PAYS DE ST OMER US C 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à LICQUES ES.

U13NORDD3C 29964437 ANDRES AS – ARDRES RC. 3ème forfait de ANDRES AS. Homologué : ANDRES AS 0 - ARDRES RC 3 par forfait. Amende minorée 12 euros à ANDRES AS.

U13NORDD3D 29964622 CALAIS BEAU MARAIS B – NORTKERQUE AS B. Non envoi de la feuille de match dans 24 heures par le club de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 0 - NORTKERQUE AS B 3 par pénalité. Amende 20 euros à CALAIS BEAU MARAIS.

**Coupe Côte d'opale U13**

53371823 GR.CUCQ ST JOSSE – BERCK AS. Forfait de BERCK AS. Homologué : GR.CUCQ ST JOSSE 3 - BERCK AS 0 par forfait. Amende 50 euros à BERCK AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C. FOURNIER